

La linguiste et les menuisiers :
éthique et prise en compte du facteur humain
dans une recherche sociolinguistique en entreprise

Anouchka Divoux

ATILF UMR 7118 – Université de Lorraine

Mots-clés : sociolinguistique du travail, éthique, méthodologie, corpus oral

Keywords : language in the workplace, sociolinguistics, methodology, spoken corpus, research ethics

Résumé

Notre objectif est de présenter les choix méthodologiques et éthiques que nous avons effectués pour la réalisation d'une recherche sociolinguistique en entreprise. Nous nous basons sur cette recherche pour expliciter les problématiques rencontrées dans ce type d'étude. Nous présenterons dans un premier temps notre étude et ses objectifs. Nous insisterons ensuite sur les enjeux d'une telle recherche de terrain. Dans un deuxième temps, nous expliciterons les difficultés rencontrées pour trouver un terrain de recherche, mais aussi les problèmes liés au statut de linguiste en entreprise. Enfin, la dernière partie développera la démarche méthodologique que nous avons choisi d'adopter au regard des contraintes juridiques, éthiques et humaines de cette recherche.

Abstract

This article is based on a current research and deals with the methodological choices we made for a sociolinguistic research taking place in the workplace. We present the difficulties we encountered during this study involving the human factor. Firstly, we will present our research and its main goals. Secondly, we will deal with the difficulties of this type of sociolinguistic study: finding a firm that agree to welcome us, being a linguist in the workplace. Eventually, we will develop the methodological choices we made regarding the ethical, legal and human constraints.

1. Introduction

Conduire une recherche scientifique au sein d'une entreprise peut s'avérer être une démarche délicate et complexe en termes d'éthique et de rapport au terrain. Dans le cadre de notre étude portant sur le langage au travail, nous avons constaté la présence d'un certain nombre d'obstacles relatifs à l'obtention du terrain de recherche, à la discipline scientifique du chercheur et à la relation avec les enquêtés. Après avoir présenté notre recherche et expliqué les enjeux relatifs à une recherche de terrain, nous évoquerons les différents types de difficultés rencontrées avant et pendant le recueil, puis nous présenterons la démarche méthodologique et éthique que nous avons choisi d'adopter.

2. Présentation de la recherche

Notre étude s'inscrit dans le domaine de l'analyse des interactions en situation de travail. Nous cherchons à saisir les liens entre langage et contexte de production en analysant un acte de langage particulier : le questionnement. Nous souhaitons d'une part décrire les formes prises par les questions à l'oral, et d'autre part, nous cherchons à observer s'il existe des liens entre l'apparition de certaines formes de questions et des éléments contextuels (Gumperz et Hymes, 1972) tels que le statut des locuteurs, leur rôle interactionnel, leur âge, le contexte économique et social de l'entreprise, etc. La prise en compte d'aspects sociaux et leur influence sur des aspects langagiers inscrivent donc cette étude dans le champ de la sociolinguistique.

2.1. Une étude de terrain

Pour mener notre étude, nous avons recueilli un corpus de données orales authentiques ou « données écologiques » (Bert *et al*, 2010 ; De Stefani *et al*, 2000), c'est-à-dire des données langagières recueillies en situation sans que celles-ci soient provoquées par le chercheur. Ainsi, nous avons dû recueillir ces données en contexte et ce faisant, effectuer un important travail de terrain. En effet, notre étude étant une étude sociolinguistique, il s'est agi de recueillir à la fois

des données orales et des informations portant sur le contexte, nous y reviendrons. Le terme de *terrain*, sans être uniquement un espace géographique situé – dans le temps, l'espace et la société – englobe aussi et surtout un ensemble de relations et d'interactions, dont une part d'interactions langagières (Mondada, 2001). Nous avons donc cherché à comprendre au mieux ces relations et ces interactions en effectuant une phase d'immersion au sein du terrain que nous avons choisi : une entreprise spécialisée dans la menuiserie et la restauration de patrimoine basée dans la région Grand Est.

Au cours de notre étude, nous avons pu assister en tant qu'observatrice extérieure à quinze réunions que nous avons enregistrées puis transcrites. Le *travail de terrain* évoqué plus tôt s'est traduit par des déplacements récurrents dans l'entreprise, parfois sans effectuer d'enregistrements, afin de nous familiariser avec l'entreprise et ses opérateurs¹ (Garfinkel, 1967). Bien que notre présence n'ait pas été permanente, cette période de familiarisation s'est apparentée à une véritable phase d'immersion au cours de laquelle nous avons pu mieux appréhender le fonctionnement de l'entreprise ainsi que les relations hiérarchiques et interpersonnelles des différents opérateurs que nous avons pu rencontrer. Par ailleurs, cette phase de la recherche a été d'une grande importance dans la compréhension du technolècte : le corps de métier observé (menuiserie) nous étant totalement inconnu à ce moment-là, il nous a fallu nous familiariser avec le lexique spécialisé qui nous était jusque-là inconnu.

Avant de débiter cette étude, nous nous sommes longuement interrogée sur les modalités de mise en place de la recherche. Boutet (1995, p.248) insiste sur l'importance de cette part de réflexion méthodologique « sur le statut des matériaux à analyser, sur les méthodes d'enquête, sur la place du chercheur » dans le cadre des recherches portant sur le langage au travail. Le facteur humain étant central dans notre étude, il nous paraissait donc important de développer

¹ « Toute personne exerçant une activité professionnelle, quelles que soient ses caractéristiques (métier, classification professionnelle, sexe, etc. » F. Guérin *et al* (1997, p.15).

une démarche qui soit la plus éthique et la plus respectueuse possible vis-à-vis des enquêtés tout au long de la réalisation de l'étude.

2.2. Constituer le corpus

Le terme de *corpus* est, encore aujourd'hui, soumis à débat (Charaudeau, 2009). Selon le champ de recherche dans lequel il s'inscrit, il peut être défini de multiples manières². Nous choisissons ici de reprendre les termes de Habert (2000, p.13) qui envisage le corpus comme « une collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques et extra-linguistiques explicites pour servir d'échantillon d'emplois déterminés d'une langue ». Néanmoins, dans une vision interactionniste, le corpus ne se retreint pas seulement aux données langagières mais il permet aussi de mettre en présence d'autres éléments contextuels et de les considérer dans leurs interrelations (Bommier-Pincemin, 1999).

Comme précisé plus haut, notre corpus est composé de quinze réunions enregistrées et transcrites représentant environ dix-huit heures d'enregistrement. La nature des réunions enregistrées est variable (réunions de planification de conducteurs de travaux, réunions de chefs d'atelier, réunions santé et sécurité au travail), mais on y retrouve néanmoins les mêmes participants, parfois dans des rôles et statuts différents (chef d'équipe, membre d'une équipe, membre d'une équipe avec présence d'un supérieur hiérarchique).

Dans ce type d'étude, bien que l'enregistrement de données soit partie intégrante du travail du chercheur, il ne constitue pas l'intégralité de la démarche de constitution du corpus. En effet, la nature même de la recherche sociolinguistique implique de fournir des éléments sur la situation de communication et les participants (Hymes, 1972) tels que le lieu de l'interaction, l'horaire, l'âge des participants, leur ancienneté dans l'entreprise, les relations hiérarchiques mais aussi un ensemble de métadonnées sur le contexte global de l'entreprise (situation

² Voir pour cela l'état des lieux proposé par Reffay *et al* (2008).

économique, chantiers en cours, problèmes rencontrés etc.). C'est lors de la phase d'immersion dans l'entreprise que nous avons pu récolter ces données susceptibles d'aider à la lecture et l'analyse, mais aussi à la transcription des données recueillies.

3. La recherche sociolinguistique au travail : une entreprise impossible ?

De précédents travaux (André 2006a, 2006b ; Divoux, 2016) nous ont amené à constater un certain nombre de difficultés dans la mise en place de ce type de recherche sociolinguistique en entreprise : méfiance des entreprises, refus de servir de terrain d'enquête, difficultés de dialogue avec les opérateurs. Dans les sections suivantes, nous évoquerons donc les différents types de difficultés relatives à la posture du chercheur, à son domaine de recherche et au lien avec les opérateurs.

3.1. A la recherche d'un terrain

La recherche d'une entreprise qui accepte d'être le terrain d'enquête d'un chercheur ainsi que sa présence entre ses murs a été la première phase de notre travail. Nous ne pouvons que constater que cette phase de la recherche demande un investissement et une préparation conséquents et peut parfois se révéler infructueuse (André, 2006 ; Darmon, 2005). Néanmoins, la recherche du terrain a été facilitée dans notre cas par la présence d'un appui interne à l'entreprise qui est plus tard devenu notre informateur, ou *allié*³ (Beaud et Weber, 2010) jouant, en plus du rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et le chercheur, le rôle d'informateur. Dans le cas présent, notre allié a grandement facilité le processus de recherche de terrain en nous permettant de rencontrer la direction de l'entreprise pour présenter notre projet de recherche.

La volonté d'un chercheur de mener une étude dans une entreprise peut soulever interrogations et méfiance. Peu habituées à côtoyer les sciences humaines en général, les

³ « Ce sont eux qui lèveront les obstacles principaux, qui vous feront pénétrer dans le milieu, qui seront vos titres de recommandation auprès de ceux qui se montrent un peu plus réticents pour vous rencontrer. » (Beaud et Weber, 2010, p.106)

entreprises connaissent peu les recherches actuelles menées dans les différents champs des Sciences du Langage. Par conséquent, lorsque nous nous sommes présentée comme sociolinguiste, la légitimité de notre présence a été questionnée, notre champ n'ayant *a priori* pas de lien avec le domaine d'activité de l'entreprise. Ainsi, les entreprises ne perçoivent pas immédiatement l'importance de la part langagière présente dans toute activité de travail (Boutet, 1995). De cette difficulté en découle une seconde : le manque de lien (au premier abord) entre le champ d'études du chercheur et le domaine de l'entreprise conjugué à la volonté d'effectuer des enregistrements peut amener à des suspicions d'espionnage industriel et économique de la part de la direction.

3.2. La présence du chercheur sur le terrain

Une fois entrée sur le terrain, notre rôle de chercheur a une fois de plus suscité la méfiance, cette fois-ci du côté des opérateurs. Lors d'un de nos premiers recueils, un des opérateurs présent à une réunion a refusé l'enregistrement. Il nous ensuite demandé à qui seraient remis les enregistrements à la fin de l'étude, illustrant ainsi la méfiance de certains opérateurs quant à une surveillance de la part de la direction par notre biais. Ce phénomène peut avoir deux conséquences majeures sur le recueil de données : celui-ci peut être rendu impossible (refus des opérateurs d'être enregistrés) et les données peuvent apparaître dénaturées (surveillance accrue de leurs propos par les opérateurs).

De plus, si la posture de chercheur dans l'entreprise entraîne des difficultés, le statut de chercheur en linguistique semble être autrement problématique. En effet, nous avons pu remarquer que la nature même de notre recherche a eu une influence sur notre relation avec les opérateurs. Lorsque nous avons débuté cette recherche, certains d'entre eux ont craint que nous portions un jugement sur leurs productions (non-normativité des propos, utilisation du registre

familier, etc.). Bien que ces craintes aient surtout été exprimées sous forme humoristique, elles illustrent la menace représentée par la présence d'une linguiste pour la face⁴ des participants.

Enfin, nous avons été amenée à nous interroger sur notre propre rapport au terrain et à ses acteurs. Au cours de cette enquête, nous avons perçu deux risques potentiels. A force d'observer les enquêtés pour son étude, le chercheur peut être amené à les déshumaniser. Ainsi, il ne les perçoit plus comme des sujets à part entière, mais comme ses objets d'étude, en ne considérant plus leur caractère humain mais uniquement les apports qu'ils amènent à la recherche en cours (Feldman, 2000). Par ailleurs, l'enquête que nous menons entraîne le contact de deux mondes professionnels différents avec des pratiques professionnelles différentes. La posture de chercheur confère de fait un statut professionnel différent des opérateurs côtoyés. Cette différence peut entraîner une certaine distance entre enquêteur et enquêtés (Leconte, propos recueillis par Delamotte-Delgrand, 1999). Le chercheur se doit donc d'être conscient de ces écueils et réfléchir à développer une posture et une démarche respectueuse des observés tout en réduisant la distance enquêteur/enquêtés.

4. Principes éthiques de la recherche

Suite à ces constats, nous avons choisi d'adopter une démarche méthodologique visant un idéal déontologique tout en permettant de mener une enquête la plus qualitative possible. Ainsi, nous avons mené une réflexion relative autour de trois aspects : l'aspect juridique, l'aspect éthique et l'aspect interpersonnel.

⁴ Nous adoptons la notion de face telle que définie par Goffman (1974, p.9) en tant que « valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. »

4.1. Aspect juridique

Dans la loi française, la prise de son⁵, mais aussi l'accès à des données personnelles⁶ ou professionnelles⁷ sont réglementés. Nous avons donc développé notre méthodologie de recueil à la fois en accord avec la direction de l'entreprise et en tenant compte des législations actuelles. Avant même le début de la recherche, nous avons signé un accord de confidentialité avec l'entreprise, au regard de la loi sur le secret professionnel. Si la thèse en elle-même n'est pas confidentielle, les données et événements observés doivent être tenus secrets à l'extérieur comme à l'intérieur de l'entreprise. Concernant l'enregistrement des différentes réunions, nous avons demandé dans un premier temps l'autorisation d'enregistrer en suivant la ligne hiérarchique. Dans un second temps, nous avons proposé aux participants de signer un accord écrit mentionnant leurs droits, notamment un droit de rétractation⁸ (document reproduit en Annexe 1). Enfin, nous nous sommes engagée à toujours laisser aux participants la possibilité de couper l'enregistrement. Cette décision a semblé soulager grandement les participants⁹ qui y ont semble-t-il vu une sorte de « porte de sortie » s'ils étaient mal à l'aise avec l'enregistrement, ou si les sujets abordés étaient jugés sensibles.

4.2. Aspect éthique

En termes d'éthique de la recherche, nous avons choisi d'adopter un ensemble de pratiques inspirées de l'*éthique pratique* décrite par Feldman (2000). Ce dernier insiste sur l'importance de présenter les modalités de la recherche, d'apporter des garanties aux participants ainsi que de planifier les modalités de restitution des résultats de la recherche. Nous avons donc

⁵ Loi encadrant la prise de son : Article 226-1, Section 1 du Code Pénal.

⁶ Loi sur le respect de la vie privée : Article 9 du Code civil.

⁷ Loi sur le secret professionnel : Article 226-13, Paragraphe 1 du Code Pénal.

⁸ Articles 226-1 et 226-8 du Code Pénal, complétés par la loi « informatique et libertés ».

⁹ Au cours du recueil, il ne nous a été demandé qu'une seule fois de couper un enregistrement.

commencé par présenter les objectifs et les modalités de notre recherche à la direction, puis aux différents participants. Cet important temps de présentation de la recherche, mais aussi de soi (Goffman, 1973) aux participants de l'enquête permet de « décliner nom et qualité, justifier sa présence, désamorcer les soupçons, offrir une image présentable supportable pour vous et l'autre » (Beaud et Weber, 1994). Lors de cette présentation, nous avons mis l'accent sur l'aspect descriptif de notre recherche afin de désamorcer les inquiétudes relatives à notre statut de chercheur en linguistique (cf. partie 3.2). A ce moment de l'enquête, il s'est agi de donner suffisamment d'informations pour que la recherche soit comprise et prise en sérieux, et de ne pas dévoiler la totalité du projet pour ne pas influencer les enquêtés, mais aussi pour garder une marge de manœuvre en cas de réajustement du sujet. Nous rejoignons ainsi la position défendue par Beaud et Weber (2010) dans les termes suivants :

« Il n'existe aucune obligation de transparence totale dans une enquête : celle-ci [...] autorise une part d'ombre, de non-dit. Dans la présentation de votre enquête, vous avez le droit de laisser un certain nombre de choses dans le flou, non pas par esprit de calcul ou par « ruse » mais parce que : a) les considérations académiques ne sont pas du ressort de vos enquêtés ; b) vous ne savez jamais à l'avance comment va évoluer l'enquête ; c) vous vous laissez une marge de manœuvre pour réorienter ultérieurement l'enquête si vos premières investigations le commandent. » (Beaud et Weber, 2010, p.99)

Lors de ce long processus d'explication et de présentation, les participants ont pu poser toutes les questions relatives aux conditions d'enquête, à la recherche en cours et à tout paramètre qui pouvait possiblement être source d'inquiétude.

Par ailleurs, afin que l'entreprise et ses employés ne soient pas reconnaissables, nous avons choisi d'anonymiser le corpus recueilli. Ainsi, toute donnée relative à l'entreprise (patronymes, dates, lieux, chiffres d'affaires, noms des partenaires, des chantiers, de l'entreprise) est anonymisée, codifiée dans la transcription et bipée sur la bande sonore. En outre, l'entreprise

possède un droit de regard sur les données collectées, la direction a donc la possibilité de demander à couper des passages de la transcription en cas de données jugées trop sensibles.

Nos choix éthiques concernent le recueil en lui-même, mais aussi l'après-recherche. Pour des questions de déontologie, d'équité et de partage des connaissances, nous avons choisi d'effectuer un retour sur les résultats de la recherche à l'entreprise. Ainsi, à l'issue de la thèse, nous nous sommes engagée à partager nos conclusions lors d'une présentation aux participants enregistrés.

4.3. Aspect interpersonnel

Au cours de notre enquête, nous avons constaté que la mise en place d'une méthodologie éthique et transparente a permis de rassurer les participants. Néanmoins, au-delà des aspects juridiques et éthiques, le rapport entretenu par le chercheur avec son terrain nous est apparu primordial. Au fur et à mesure de notre enquête, nous avons développé de bons rapports avec les différents opérateurs. Nous avons pris le temps de faire connaissance et de s'intéresser à la vie de l'entreprise lors de moments informels (pause-café, discussion « entre deux portes »), ce qui a sans doute participé à la familiarisation des opérateurs à notre présence. Cette familiarisation, voire cette « stratégie d'intégration inconsciente » (André, 2006b, p.147) nous a permis de contrer certains des écueils évoqués dans les précédentes parties. Les opérateurs, à l'aise avec notre présence, ont semblé s'exprimer de manière relativement libre, nous autorisant donc un recueil de données plus authentiques. En outre, les discussions que nous avons eues tout au long de la phase d'immersion ont abouti à l'instauration d'un réel dialogue observateur/observés : nous nous sommes intéressée aux activités des différents opérateurs, et eux, à la nôtre.

5. Des choix éthiques aux effets sur l'analyse

Les différents choix méthodologiques que nous avons faits concernant le recueil de données tendent, nous l'avons déjà mentionné, vers deux buts : une recherche visant un idéal d'éthique ainsi qu'un recueil de données qui soit le plus qualitatif possible. L'extrait suivant permet de mettre en avant l'importance des choix méthodologiques et du positionnement adoptés dans lors de cette étude. En effet, la constitution d'un corpus oral se compose de deux parties : le recueil à proprement parler ainsi que la compréhension des données recueillies. La méthodologie adoptée l'a donc été au regard des futures analyses. L'extrait suivant met en présence trois locuteurs lors d'une réunion de chefs d'équipes : L1, L2 et L3.

- L1 : bon **C1** + vous êtes que trois alors **C1** donc priorité **pantry petit office** et **powder room**
L2 : non /// **pantry**
L1 : ouais
L2 : po- **powder room petit office**
L1 : bah oui là j-
L2 : < attention attention attention
L1 : ouais ouais ouais > il change tous les jours hein
L2 : moi j'ai la feuille officielle hein de monsieur **L7** et il vient me voir à chaque fois avec une autre feuille
L1 : hum
L2 : écrit à la main ou comme ça et il change l'ordre alors à cette heure-ci j'ai celle-là j'ai prévu dans l'ordre comme ça comme ça comme ça il me dit demain on peut poser le **petit office** je lui dis tant pis moi c'est **powder room** c'était annoncé c'est pas grand-chose non plus mais je:: voilà c'est:: il y a des moi je les changements je les prends pas euh je peux p- je peux plus changer hein
L3 : *pourquoi il vient voir L2 et pas toi*
L1 : bah il l'a donné aux deux hein

Extrait du corpus : Réunion 1

- Légende :*
- /// pause longue
 - C1 nom de chantier anonymisé
 - L1 nom de locuteur anonymisé
 - < ... > chevauchement de paroles
 - p- amorce de mot
 - :: allongement de syllabe

Dans les sections suivantes, nous allons commenter cet extrait en explicitant l'importance du travail de terrain pour l'analyse.

5.1. Communauté de pratiques et connaissances partagées

La période d'immersion et de familiarisation que nous avons entreprise avant et pendant le recueil nous a permis d'accéder à différents éléments dont nous n'aurions pas eu connaissance sans cela. Le premier élément concerne les connaissances partagées des locuteurs (en gras dans l'extrait ci-dessus), aussi appelé « background knowledge » par Hymes (1972). Les employés d'une entreprise forment une « communauté de pratiques¹⁰ » (Lave et Wenger, 1991), c'est-à-dire qu'ils partagent un ensemble de codes, de pratiques (communicatives ou non) et de savoirs communs. Ainsi, un certain nombre de connaissances sont partagées par tous et ne nécessitent donc pas d'être explicitées à chaque nouvel échange. Le travail du sociolinguiste, qui analyse les interactions, consiste donc en partie à expliciter les nombreux implicites qui jalonnent nécessairement le discours des locuteurs. Concernant cet extrait, les différents temps de discussion et d'entretien informel avec les opérateurs nous ont apporté plusieurs éléments qui éclairent la compréhension de l'interaction :

- C1 est un chantier dirigé par L7 ;
- L7 est un conducteur de travaux ;
- les mots « pantry », « petit office » et « powder room » désignent des pièces du chantier C1 ;
- la « feuille » évoquée représente le bon de fabrication, c'est-à-dire les pièces à fabriquer à la menuiserie pour un chantier spécifique et l'ordre dans lequel les fabriquer.

Sans accès à ces connaissances, partagées par les interlocuteurs, l'analyse des interactions n'est pas possible.

¹⁰ « un lieu d'engagement dans l'action, dans les relations interpersonnelles, de connaissances partagées et de négociation d'initiatives » (Wenger, 1998, p.85)

5.2. Relations interpersonnelles

Le deuxième élément de compréhension qui nous a été apporté par les opérateurs concerne les relations interpersonnelles entretenues par les locuteurs. Au fur et à mesure que nous passons du temps avec les opérateurs, ceux-ci ont pu évoquer les complicités ou les inimitiés existantes au sein de l'entreprise. Ces données ont été extrêmement précieuses pour l'analyse de certains extraits et permettent d'y ajouter une nouvelle dimension. Ainsi, pour comprendre l'essentiel de l'extrait précédent, il est nécessaire de connaître l'état des relations entre l'atelier menuiserie et L7 : ce dernier a pour habitude de donner des bons de fabrication incomplets ou modifiables, ce qui ennuie fortement les membres de l'atelier qui ne peuvent établir un planning prévisionnel précis.

5.3. Objectif(s) des questions

Grâce aux rencontres répétées avec l'entreprise et ses employés, nous avons été amenée à comprendre et à analyser finement l'acte de langage visé par notre étude : le questionnement. La question est généralement vue comme un acte de langage qui vise la réalisation d'un seul objectif pragmatique : la demande d'information ou « demande de dire » (Kerbrat-Orecchioni, 1991). Néanmoins, à l'instar de Catherine Kerbrat-Orecchioni, nous avons constaté qu'une question peut parfois – selon le contexte et la situation de communication – poursuivre un second objectif pragmatique. L'extrait proposé précédemment contient une question posée par L3 (en italique dans l'extrait), que nous reprenons ici :

L3 : *pourquoi il vient voir L2 et pas toi*

Les objectifs poursuivis par cette question ne sont compréhensibles que par la connaissance des relations hiérarchiques de l'entreprise et des relations entre les différents services. D'une part L3 est le supérieur hiérarchique de L1 et ce dernier est lui-même le supérieur hiérarchique de L2. D'autre part, les bons de fabrications sont généralement donnés au responsable d'atelier qui

les transmet *ensuite* aux chefs d'équipes. Ainsi, on peut percevoir que la question posée vise à la fois une demande d'information – voire une demande d'explication – et l'expression d'un reproche. Ceci a pour effet de mettre en difficulté L3 qui se voit obligé de se justifier (« bah il l'a donné aux deux hein »). Ces deux strates d'analyses peuvent être résumées ainsi :

- **Objectif 1 – demande d'information :**
Pourquoi L7 a-t-il donné le bon de fabrication à L2 ?
- **Objectif 2 – reproche :**
L7 n'a pas à donner le bon de fabrication à L2, et L1 ne doit pas tolérer que cela soit fait ainsi.

6. Conclusion

Réaliser une enquête sociolinguistique dans une entreprise demande une véritable réflexion en amont. La mise en place de notre étude nous a permis de montrer l'influence de la nature sociolinguistique de l'enquête sur le rapport avec le terrain et avec les enquêtés. S'il est généralement difficile de mener une recherche en entreprise, le statut de chercheur en linguistique engendre une série de problématiques supplémentaires. Ainsi, nous avons cherché à mettre en place une méthodologie de recueil qui prenne en compte et qui réponde à ces problématiques. Dans cette optique, nous avons choisi d'adopter une méthodologie éthique et transparente à la fois adaptée aux besoins de notre recherche et respectant des principes déontologiques fondamentaux. Cette méthodologie vise à répondre aux exigences d'une enquête sociolinguistique en entreprise. De ce fait, elle fait appel aux outils transverses à toute analyse d'interaction tout en présentant des spécificités en lien avec l'entreprise prise pour terrain de recherche.

Bibliographie

- ANDRE, V. (2006a). Un chercheur en sociolinguistique dans une réunion de travail en entreprise. Dans LEGLISE, I., CANUT E., DESMET I., GARRIC N. (Eds), *Applications et Implications en Sciences du Langage* (p.41-52). Paris : L'Harmattan.
- ANDRE, V. (2006b). *Construction collaborative du discours au sein de réunions de travail en entreprise : de l'analyse micro-linguistique à l'analyse socio-interactionnelle* (Thèse de doctorat, Université Nancy 2).
- BEAUD, S., & WEBER, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La découverte.
- BERT, M., BRUXELLES, S., ETIENNE, C., JOUIN-CHARDON, E., LASCAR, J., MONDADA, L., ... TRAVERSO, V. (2010). Grands corpus et linguistique outillée pour l'étude du français en interaction (plateforme CLAPI et corpus CIEL). *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, (147-148), 17-34.
- BOMMIER-PINCEMIN, B. (1999). *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents* (Thèse de Doctorat). Université Paris IV Sorbonne.
- BOUTET, J. (1995). Le travail et son dire. Dans BOUTET, J. (Ed.). *Paroles au travail* (p.247-267). Paris : L'Harmattan.
- CHARAUDEAU, P. (2009). Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique. *Corpus*, (8), 37-66.
- DARMON, M. (2005). Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain. *Genèses*, (1), 98-112.

- DELAMOTTE-LEGRAND R. (1999). « Ethique de la recherche sur le terrain du langage ». *Le Français dans le monde. Ethique, communication et éducation*, p.68-78.
- DE STEFANI, E., MIECZNIKOWSKI, J., et MONDADA, L. (2000). Les activités de traduction dans des réunions de travail plurilingues : Können sie vielleicht kurz übersetzen ?. *Revue française de linguistique appliquée*, 5, 25-42.
- DIVOUX, A. (2016). *Analyse des aspects linguistiques, praxéologiques et genres de la question en réunion de travail* (Mémoire de master 2). Université de Lorraine.
- FELDMAN J. (2000). *L'éthique dans la pratique des sciences humaines : Dilemmes*. Paris : L'Harmattan, p.11-23
- GARFINKEL H., 1967, *Studies in Ethnomethodology*. Engelwood Cliffs, New-Jersey : Prentice Hall.
- GOFFMAN, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*. Paris : Editions de Minuit.
- GOFFMAN, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris : Editions de Minuit.
- HABERT, B. (2000). Des corpus représentatifs : de quoi, pour quoi, comment. *Cahiers de l'Université de Perpignan*, 31, 11-58.
- HYMES D. (1972). Models of the interaction of language and social life. Dans Gumperz, J., Hymes, D. (dir.), *Directions in sociolinguistics. The Ethnography of Communication* (p.35-71). New-York : Holt, Rinehart and Winston.
- HYMES, D. H., & GUMPERZ, J. J. (Eds.). (1972). *Directions in sociolinguistics: the ethnography of communication*. New-York : Holt, Rinehart and Winston.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1991). *La question*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2005). *Le discours en interaction*. Paris : Armand Colin.

- LAVE, J., WENGER, E. (1991). *Situated learning: Legitimate peripheral participation*.
Cambridge : Cambridge University Press.
- MONDADA, L. (2001). Pour une linguistique interactionnelle. *Marges linguistiques*, 1, 142-162.
- REFFAY, C., CHANIER, T., NORAS, M., et BETBEDER, M. L. (2008). Contribution à la structuration de corpus d'apprentissage pour un meilleur partage en recherche. *Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education et la Formation (Sticef)*, 15, xx.
- VINGUEDASSALOM, M.D. (2016). Les méthodes qualitatives comme stratégie sur des terrains sensibles : cas d'une chercheuse au sein de services de communication de collectivités territoriales. *Recherches qualitatives*. Hors-série 20.
- WENGER, E. (1998). *Communities of Practice. Learning, Meaning and Identity*. Cambridge : Cambridge University Press.

Annexe 1

AUTORISATION POUR L'ENREGISTREMENT DE DONNEES ORALES

Nous vous proposons de participer à un travail de recherche universitaire.

Responsable(s) du traitement des données :

Ce projet s'appuie sur des enregistrements sonores effectués sur des échantillons de locuteurs français. Les résultats de ces recherches (enregistrements, transcriptions, traitement informatique et analyse des données) seront utilisés à des fins scientifiques. Dans tous les cas, les informations sur les personnes enregistrées seront exploitées de façon anonyme et vous pourrez y avoir accès si vous en faites la demande¹. Votre consentement ne décharge pas les enquêteurs de leur responsabilité. Vous conservez tous vos droits garantis par la loi².

Si vous acceptez de participer à cette recherche, veuillez signer le document suivant.

AUTORISATION

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Autorise

- l'enregistrement sonore et la transcription du document intitulé
- son utilisation à des fins scientifiques

Date et lieu, Signature

¹ Demande écrite à adresser au chercheur responsable de l'enregistrement

² Ces droits incluent un droit de rétractation et les garanties apportées par le droit à l'image et à la vie privée (articles 226-1 et 226-8 du code pénal, complétés par la loi « informatique et libertés »).